

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT et le onze du mois de juillet, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, PIERSON, BERMOND, ORAND, CARMEL, TISSEYRE, REBOUL.

Absent(s) / excusé(s) : MM., MONGEON, BERNARD, LEFEBVRE, PEYRICHOU, GARCIA, PARRON.

Pouvoir(s) : MM. LEFEBVRE à CARMEL, BERNARD à TISSEYRE, PEYRICHOU à MATHERON.

MM. GAILLARD Yves a été nommé(e) secrétaire.

Début de la séance : 20h00

Délibérations

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2018**

Approuvé sans réserve.

N° 2018-30 Frais de scolarité – demande de remboursement à la commune de Montbrand

Considérant la possibilité de réclamer le remboursement des frais de scolarité et la participation au fonctionnement de la cantine. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- de valider la demande de remboursement des frais scolaires engagés à la commune de La Montbrand pour un montant de 816,50 Euros.

N° 2018-31 Frais de scolarité – demande de remboursement à la commune de La Faurie

Considérant la possibilité de réclamer le remboursement des frais de scolarité et la participation au fonctionnement de la cantine. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- de valider la demande de remboursement des frais scolaires engagés à la commune de La Faurie pour un montant de 2 915,58 Euros.

N° 2018-32 Tarifs 2018 – mise à jour V2

Monsieur le Maire informe aux membres de l'assemblée délibérante que la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 s'effectuera sur 4 jours et que les prestations de garde des enfants pendant le temps du repas et des activités périscolaires seront réalisées par la collectivité.

Considérant la nécessité de prévoir les tarifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de fixer le tarif du temps de garde repas à 0,50 Euros ;
- de fixer le tarif des temps périscolaires à 1,50 Euros.

N° 2018-33 Réhabilitation du bâtiment communal « Les Aiguilles » – désignation du maître d'œuvre (MOE)

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de l'avancement du dossier relatif au projet de réhabilitation du bâtiment communal « Les Aiguilles » et notamment la consultation relative à la MOE.

- Vu le rapport de la commission M.A.P.A. réunie le 17 avril 2018 ;

Considérant le choix définitif du titulaire par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- prend acte de l'attribution de la prestation telle que figurant ci-après :

MOE : réhabilitation bâtiment communal « Les Aiguilles »	A.A.F.R.	41 600,00 Euros HT
Total		41 600,00 Euros HT

N° 2018-34 Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) – désignation du prestataire

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de l'avancement du dossier relatif à l'opération de mise à jour du SDAEP et notamment du résultat de la consultation correspondante.

Considérant le choix définitif du titulaire par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- prend acte de l'attribution de la prestation telle que figurant ci-après :

Mise à jour du SDAEP	HYDRETTUES	23 680,00 Euros HT
Total		23 680,00 Euros HT

N° 2018-35 Réhabilitation d'un bâtiment communal « cabane du Fleyrard » – désignation du titulaire

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de l'avancement du dossier relatif à l'opération de réhabilitation de la cabane du Fleyrard et notamment du résultat de la consultation correspondante.

Considérant le choix définitif du titulaire par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- prend acte de l'attribution de la prestation telle que figurant ci-après :

Réhabilitation de la cabane du « Fleyrard »	B.C.B.	25 337,60 Euros HT
Total		25 337,60 Euros HT

N° 2018-36 Domaine privé communal – constitution d'une servitude sur parcelle ZO 90 lieudit « Saleyras »

Monsieur le Maire présente les membres de l'assemblée délibérante un projet d'acte notarié établi par Maître VIEU Vincent, notaire à Aspres-sur-Buëch, ayant pour objet la constitution d'une servitude entre Mme MILLIARD Anne et la commune de Lus-la-Croix-Haute portant sur la parcelle ZO 90. En effet, dans le cadre d'un projet de restructuration d'un bâtiment appartenant à Mme MILLIARD, il s'avère nécessaire d'obtenir de la part de la commune la création d'une servitude de cour pour mener à bien celui-ci.

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de valider l'objet et les termes du projet d'acte notarié sus désigné et prend acte que les frais et autres émoluments seront supportés par Mme MILLIARD ;
- d'accepter la création d'une servitude de cour sur la parcelle ZO 90 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2018-37 Service public Des Énergies dans la Drôme (SDED) – adhésion au Service Conseil en énergie

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Énergie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab. et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab. et par an pour une commune urbaine.

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe ;
- d'adhérer au service de Conseil en Énergie du SDED, à raison de 0,20 €/hab. pour une population totale de 555 habitants (chiffres INSEE en vigueur au 1er janvier 2018), soit un montant de 111 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- de céder au SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés.

N° 2018-38 Service public Des Énergies dans la Drôme (SDED) – aide financière pour la réalisation de la réhabilitation du bâtiment communal « Les Aiguilles »

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Énergie du SDED. Cette adhésion fait l'objet de la délibération n° 2018-37 du Conseil municipal du 11 juillet 2018

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'autoriser le Maire, en application du règlement joint en annexe, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la réhabilitation du bâtiment communal « Les Aiguilles » ;
- de céder au SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés.

N° 2018-39 Subvention de fonctionnement 2018 associations et autres personnes de droit privé V2

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7 ;
- Vu la délibération n° 2018-23 du Conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute du 10 avril 2018 relative aux subventions de fonctionnement 2018 aux associations et autres personnes de droit privé.

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations.

Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
SABELVIE	1 000,00	YOGANANDA	400,00
ACHB (bibliothèque)	1 200,00	MJC Veynes	150,00

Les Lucioles EVS	6 550,00	La Fine Lame Veynoise	200,00
Lus Culture	1 600,00	A.G.V.	750,00
Club Lussois du 3 ^{ème} âge	500,00	RASED	60,00
Compagnie Le Filet d'Air	1 800,00	Amicale Sapeurs-Pompiers Lus	800,00
Les Bouseatiers	2 200,00	Grande Trace	2 000,00
Les Lucioles TAP		Festi-Lus	6 500,00
Judo Club Veynois	600,00		
USV Football	200,00		
Les Amis de la Jarjatte	4 000,00		
Les Amis de l'École de Lus	2 500,00		
Ski Club Veynois	550,00		
Foyer ski de fond Lus	1 000,00		

xxxxxx ➡ précédemment attribué

N° 2018-40 Budget annexe Service des eaux – travaux réseaux humides aux Corréardes – désignation du titulaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- approuve le rapport d'analyse des offres de ces travaux d'eau potable et d'assainissement,
- décide de retenir l'offre classée, comme étant la plus avantageuse avec l'entreprise POLDER SAS pour un montant de 232 573,45 € HT,
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
- autorise, Madame la Présidente du conseil départemental de la Drôme, mandataire de la commune, à signer les marchés publics de travaux de l'entreprise retenue,
- demande au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché conformément aux attributions qui lui ont été confiées dans le cadre de son marché de mandat.

N° 2018-41 Budget annexe Service des eaux – décision modificative de virement de crédits n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide de procéder au vote du virement de crédits sur le budget annexe du Service des eaux de l'exercice 2018 comme ci-après :

Crédits à ouvrir dépenses ➡ 3 000,00 € article 658 § 65

Crédits à réduire dépenses ➡ 3 000,00 € article 617 § 11

N° 2018-42 Salle polyvalente – projet d'équipement photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les éléments du dossier relatif à l'étude de potentiel solaire communal intéressant le bâtiment scolaire et celui de la salle polyvalente.

Considérant l'opportunité de poursuivre le projet sur un des deux bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 0 contre, 5 abstentions (CARMEL, LEFEBVRE, BERMOND, TISSEYRE, BERNARD) :

- sollicite une manifestation d'intérêt auprès de structures en capacité de répondre à ce projet au travers d'une étude de faisabilité ainsi qu'une éventuelle prise de participation dans le capital social par la collectivité dans celle-ci.

N° 2018-43 Cheminement piétonnier – demande de subvention auprès du Département de la Drôme

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un cheminement piétonnier le long de la RD 505 réalisé sur des terrains communaux entre le groupe scolaire et la salle polyvalente ; ceci afin de sécuriser, notamment, le trajet des écoliers entre ces deux bâtiments.

Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Département au titre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- valide le projet de création d'un cheminement piétonnier longeant la RD 505 entre le groupe scolaire et la salle polyvalente estimé à 19 020 €uros ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du Département de la Drôme.

Divers

➤ Boulodrome :

Il est décidé que le terrain de jeux de boules portera le nom d'Yves GALL.

➤ Contentieux M. LE TURDU / Commune :

Informations sur le déroulement de la procédure.

Fin de la séance : 21h30

Approbation du compte rendu lors de la séance suivante par les élus ayant participé au vote

